



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM16

15^{ème} édition
du salon de la BD

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Alain COQUERELLE

Monsieur Roland JOLY est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 15^{ème} édition du salon de la BD aura lieu les 11 et 12 octobre 2025.

Afin de mener à bien son organisation il propose, comme chaque année, un partenariat avec l'association « La Table Penchée » dont le siège social est situé 45, rue Joseph BOULIEZ 59490 SOMAIN.

Pour déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion, l'organisation et l'animation, il propose de signer une convention d'accompagnement.

L'objectif commun des deux parties est d'organiser, de développer et promouvoir le salon de la BD organisé par la commune, et de manière plus générale l'accès à la lecture et à la culture sous toutes leurs formes auprès des élèves de l'école élémentaire, des habitants de la commune et des environs.

Dans le cadre du « Salon de la BD 2025 », l'Association prendra en charge et organisera :

- o La création de l'affiche du salon ;
- o Les ateliers au sein de l'école élémentaire en amont du salon ;
- o Des ateliers sur scène durant le Week-end ;
- o Les différents stands et ateliers ;
- o La communication internet sur sites spécialisés et Facebook dédié au salon ;
- o Le transport, l'hébergement, la restauration du soir et la rémunération des auteurs selon les tarifs de la charte des auteurs et illustrateurs de jeunesse ;
- o L'achat de bandes dessinées pour les concours des meilleures bandes dessinées.



La commune prendra en charge quant à elle :

- o Les frais d'impression des supports de communication papier (affiches, livrets, flyers, etc.) ;
- o Les frais de distribution sur les communes avoisinantes ;
- o La communication radio et presse ;
- o La remise des « Prix BD de l'école Maurice Carême » et « Prix des lecteurs du Cuivre » ;
- o L'achat de fournitures diverses pour les ateliers ;
- o Les frais de restauration durant le salon ;
- o La location d'un chapiteau pour l'installation des stands.

Le budget prévisionnel à charge de l'association s'élevant à 23 788.80 €, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Le versement d'une première subvention avant le commencement du Salon d'un montant 8 500 € (huit mille cinq cents euros).
- ✓ Le versement du solde, une fois le salon terminé. Ce solde sera calculé sur la base du budget définitif et sur présentation des justificatifs de dépenses et ce dans la limite du budget prévisionnel mentionné ci-avant.
- ✓ De solliciter et d'accepter l'encaissement de subventions et d'aides financières de partenaires ainsi que les encarts publicitaires dans le livret d'accueil du salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « la table penchée ».

DECIDE le versement de deux subventions à l'Association « La Table Penchée »

- Un premier acompte de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) avant le commencement du salon.
- le solde une fois le salon terminé dans les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane et du Centre National du Livre (CNL) et à signer tout document relatif à l'organisation du salon de la BD.

ACCEPTTE l'encaissement de subventions, d'aides financières et d'encarts publicitaires dont les prix Sont fixés comme suit :

Type d'encart	Coût
Logo sur la page partenaires du livret distribué dans les communes avoisinantes format A5 – 10 000 exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	100 €
Logo sur la page partenaires du livret d'accueil format A5 - 500 Exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	50 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.